

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 27 Février 2023
L'an deux mille vingt-trois
et le vingt-sept du mois de Février**

Membres en exercice	29
Membres présents	23
Procurations	4
VOTES	27
POUR	23
CONTRE	4
ABSTENTION	/
Date de convocation	21/02/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur TEMPLIER Jean-Pierre, 1er Adjoint

PRESENTS: MM/Mmes SPAGNOU D - TEMPLIER JP - REYNIER C - PERARD F - PELOUX N - CODOUL B - GHERBI C - LAUGIER N - LOUVION C - BRUNET M - GARCIN F - GALLO C - CLARES P - BOY JP - GALANTINI V - ODDOU S - MUNS A - PAYAN L - PICHON H - MORARD S - CLEMENT JL - JAFFRE S - FERAUD S

PROCURATIONS : Mme TOUCHE Christiane à M. TEMPLIER Jean-Pierre, Mme JOURDAN Elodie à M. CODOUL Bernard, Mme SCHMALTZ Emilie à Mme REYNIER Christine, Mme SEBANI Stéphanie à M. JAFFRE Sylvain

ABSENTS EXCUSES : RODRIGUEZ C. DERDICHE C.
M. PICHON Hugo est élu secrétaire de séance

2023-03-18 SF

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, présenté le 27 février 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent de fonctionnement cumulé de **1 583 402,09 €**

* un déficit d'exploitation cumulé de

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
par 23 voix POUR et 4 voix CONTRE

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 293 967,54 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT.....	289 434,55 €
DEFICIT.....	
A) EXCEDENT AU 31.12.2022 affecté comme suit	1 583 402,09 €
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 002)	1 583 402,09 €
B) DEFICIT AU 31.12.2022	

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Daniel SPAGNOU